

À Bure, l'État harcèle les opposants à la poubelle nucléaire

13 février 2018 / [Lorène Lavocat \(Reporterre\)](#)



Deux procès d'antinucléaires s'ouvrent aujourd'hui mardi à Bar-le-Duc. Ils sont l'écume de vagues répétées d'inculpation sous les prétextes les plus divers. L'objectif de cette stratégie judiciaire est de faire taire les opposants à la poubelle nucléaire de Bure.

Ce mardi 13 février au tribunal correctionnel de Bar-le-Duc (Meuse) se joue un nouvel épisode dans la bataille judiciaire que semblent mener les pouvoirs publics contre les opposants à la poubelle nucléaire de Bure.

Deux procès, trois accusés, qui viennent s'ajouter à la longue liste des interpellés, gardés à vue, mis en examen, condamnés, qui s'allonge au fil des mois. Premier volet de cette énième audience, deux sexagénaires, retraités et militants historiques de la lutte antinucléaire, comparaissent pour dégradation du bien d'autrui commise en réunion et refus de prélèvement ADN. D'après l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), à l'origine de la plainte, ils ont activement participé le 14 août 2016 à l'abattage d'un mur dans le bois Lejuc, censé protéger la zone où elle projetait alors de réaliser les travaux préparatoires au chantier de Cigéo.

Comme l'avait raconté *Reporterre*, ce jour-là, 400 personnes se sont livrées à « un acte de sabotage collectif et joyeux », renommé poétiquement « la chute du Bure de Merlin ». Trois générations étaient présentes, des locaux, des militants historiques, des jeunes, des paysans, certains masqués, d'autres non, contre ce mur, symbole du passage en force de l'Andra. Quelques semaines plus tôt en effet, le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc avait condamné les défrichements illégaux de l'Andra et enjoint l'agence à réhabiliter la forêt dans un délai de six mois.

De son côté, l'Agence rappelle dans un communiqué [publié sur son site](#) qu'elle a été victime de dégradations s'élevant à 1,2 millions d'euros : « des opposants ont détruit un mur de protection construit autour d'une partie du bois Lejuc dont elle est propriétaire. L'Andra avait initié la pose de ce mur après la destruction d'une clôture plus légère, elle même construite pour protéger les salariés, prestataires et le matériel de l'Andra après plusieurs actes malveillants commis par les opposants. Comme elle le fait systématiquement lorsqu'elle est victime d'actes illégaux, l'Andra a fait valoir ses droits et a porté plainte contre X. »

« Des centaines de mauvaises photos pixelisées prises par hélicoptère ne veulent rien dire »

Pourquoi alors cibler deux personnes en particulier parmi les centaines présentes ?

D'après le ministère public, les deux prévenus ont été identifiés grâce à des photos prises depuis un hélicoptère de la gendarmerie : « Un était vu en train de tirer sur une corde afin de faire tomber des éléments du mur, l'autre apparaissait en train de donner des directives », a détaillé Olivier Glady, procureur, à nos confrères de [L'Est républicain](#).

Pour M^e Ambroselli, l'avocat des deux opposants, « ce procès vise, en désignant deux boucs émissaires, à diviser l'ensemble du mouvement. Ils ont choisi de poursuivre non pas des "casseurs", non pas des "zadistes", mais deux retraités connus comme le loup blanc, engagés de longue date, pour faire peur à tous les militants associatifs ». Une opposante abonde : « Ce qui gêne les pouvoirs publics, c'est cette union entre des citoyens qui privilégient les moyens légaux de lutte, et d'autres, plus tournés vers la désobéissance civile. » Faire peur pour faire taire, attaquer en justice pour diviser sur le terrain.



Car, pour étayer les faits, le dossier pénal paraît bien mince : « Des centaines de mauvaises photos pixelisées prises par hélicoptère ne veulent rien dire, estime Me Ambroselli. S'il faut condamner toutes les personnes qui étaient présentes le 14 août, on n'a pas fini d'avoir des procès ! » Une membre de l'équipe juridique de la lutte anti-Cigéo, qui a épluché le dossier, approuve : « Ce n'est pas à nous de faire la preuve de notre innocence. Il n'y a pas d'élément à décharge dans ce dossier ; nulle part, il n'y est fait mention de l'illégalité du défrichage, de la remise en cause de la propriété de l'Andra sur le bois. »

Son de cloche différent du côté de l'agence : « Aujourd'hui l'Andra n'a plus accès au bois dont elle est propriétaire, bois qui a été largement dégradé par les personnes qui l'occupent illégalement. Cette occupation rend également impossible l'accès au bois et son usage par les riverains que l'Andra souhaitait préserver autant que possible avant les travaux. »

Ce mardi sera jugé un autre opposant, un Meurthe-et-Mosellan de 22 ans poursuivi pour diffamation. Dans un témoignage livré au site *Mediapart*, il avait accusé un commandant de gendarmerie de l'avoir étranglé lors d'une manifestation le 18 février 2017.

Voici ce qu'il écrivait à propos de sa participation à la manifestation du 18 février, au cours de laquelle des grilles entourant les bâtiments de l'Andra ont été mises à terre : « J'ai voulu faire tomber une grille de plus, alors que le groupe se repliait (...) Malheureusement, j'ai fini plaqué au sol par un gendarme. L'interpellation a duré plusieurs longues minutes. Je n'arrêtais pas de leur parler, d'exprimer l'indignation contre ce projet (...) Mais le commandant Dubois est venu redonner par sa présence la force de la soumission qu'incarne sa supériorité hiérarchique. J'ai continué tout de même à parler, le commandant m'a étranglé pendant plusieurs longues secondes pour que je me taise. Je ne pouvais ni respirer ni parler. Des marques de strangulation seront notées par le médecin pendant ma garde à vue. » À la suite de cette déclaration, le commandant Dubois a porté plainte pour diffamation.

« Tout devient prétexte à jugement : ainsi, on nous construit des carrières

judiciaires »

Dégradation en réunion, diffamation : des procédures « ordinaires », pourrait-on dire. Si ces deux procès cristallisent autant l'attention — un grand rassemblement est prévu devant le tribunal avec le soutien de plusieurs partis et organisations syndicales ou associatives —, « *c'est qu'ils reflètent le tournant judiciaire de la répression et de la criminalisation du mouvement* », estime Jean-Marc Fleury, de l'association des élus de Lorraine et Champagne-Ardenne opposés à l'enfouissement des déchets radioactifs (Eodra). En un an, près de quinze procès contre des opposants anti-Cigéo ont eu lieu, donnant lieu à des condamnations, à des amendes ou à de la prison avec sursis. Lors de la première audience de l'année, le procureur de la République Olivier Glady a d'ailleurs prévenu qu'il n'était pas question « *qu'une partie du territoire de la République échappe à l'application des règles de droit* ».

En janvier, un militant, vivant à la Maison de la résistance à Bure lors de la perquisition du 20 septembre 2017, a écopé d'un mois de prison ferme pour rébellion et refus de test d'alcoolémie. « *C'est tombé sur moi, mais ça aurait pu être n'importe qui d'autre, observe-t-il. Les gendarmes m'ont réveillé à 6 h du matin, ils m'ont bousculé, emmené manu militari. Oui, je me suis cogné la tête contre un mur, j'ai refusé le contrôle, je n'ai rien déclaré pendant la garde à vue, mais je ne suis coupable de rien ! C'est absurde, on n'a jamais vu une condamnation aussi lourde pour aussi peu de choses.* »



Certains sont convoqués pour refus de prélèvement d'ADN, d'autres pour outrage. En mars prochain, un opposant connu pour cultiver un grand jardin sera jugé pour « port d'armes » : dans sa camionnette, les gendarmes auraient trouvé... une pelle à tarte, un câble électrique et deux opinel.

« À défaut de nous reprocher des faits concrets, on se retrouve à devoir répondre d'un véhicule mal garé ou d'une pelle à tarte, note un opposant qui préfère rester anonyme. Tout devient prétexte à jugement : ainsi, on nous construit des carrières judiciaires. Nous devenons connus de la justice, connus de la police, et donc suspects de tout. Nous nous retrouvons la cible de la surveillance et de la répression. » Ainsi, cette jeune femme qui, lors d'un banal contrôle d'identité dans une gare, découvre qu'elle est fichée S et est donc signalée comme « en lien avec des mouvements violents ». Son tort : être passée à Bure.

Ce harcèlement judiciaire pourrait s'intensifier dans les mois à venir, à la suite de l'enquête pour association de malfaiteurs lancée dans la foulée des dégradations commises à l'hôtel-restaurant de l'Andra à Bure en juin dernier. Dans ce cadre, cinq perquisitions ont été menées dans des domiciles d'opposants en septembre, et les convocations en audition libre se sont succédé. « Nous avons de bonnes raisons de

penser que ces convocations vont aller en s'intensifiant au cours de l'année 2018 et qu'elles visent à nourrir une procédure bien plus lourde destinée à étouffer la lutte avec sa judiciarisation et une intimidation policière », écrit l'équipe juridique du mouvement. « L'association de malfaiteurs institue un cadre pervers, car tout le monde peut s'y retrouver : les associations qui aident financièrement, les gens qui hébergent, les agriculteurs qui prêtent du matériel. Cela crée une psychose car tout ce que nous faisons et déclarons peut être retenu contre nous », observe un militant qui s'est penché sur la question.

En parallèle, la pression policière s'intensifie à Bure et alentour

Pour les associations antinucléaires, « ce dispositif judiciaire s'appuie sur une motivation politique qui a pour objectifs de décourager les personnes de plus en plus nombreuses rejoignant le mouvement antinucléaire et de construire de toutes pièces une grossière image d'organisation préterroriste, d'un dangereux réseau de militant-es écologistes français et même étrangers ». Face à « cette pluie de convocations », elles ont lancé une **pétition** et un appel à la mobilisation dénonçant « une campagne de diabolisation, uniquement destinée à justifier une répression de plus en plus lourde » : désormais, « tout est prétexte à nous convoquer, devant les gendarmes jusqu'aux tribunaux. On nous filme, on nous fiche, on prend nos empreintes digitales et notre ADN, on perquisitionne nos outils de communication et nos maisons, on nous surveille : on nous harcèle. »

En parallèle de la judiciarisation de la répression, la pression policière s'intensifie à Bure et alentour. Au bois Lejuc, les opposants voient arriver chaque semaine des gendarmes agressifs : « Certains nous lancent des insultes homophobes, nous provoquent, ils urinent sur les barricades », témoigne l'un des habitants. Plusieurs personnes nous ont par ailleurs indiqué qu'une équipe de gendarmes de Toulouse aurait explicitement fait référence à la répression menée à Sivens afin d'intimider les opposants. Pour les gens du coin, il est devenu impossible de se déplacer sans être contrôlé, filmé, photographié. Un habitant de Bonnet, à quelques kilomètres de Bure, nous fait part de sa lassitude : « Des véhicules banalisés s'arrêtent régulièrement devant chez moi. Pourtant, ils ont déjà pris des dizaines de photos et connaissent ma plaque d'immatriculation par cœur. Que veulent-ils de plus ? » Comme d'autres, il a pris l'habitude lui aussi de filmer et de photographier ces intrusions. « Témoigner de ce que nous vivons, c'est notre meilleure réplique », assure-t-il.

Pour le moment, loin de se scinder, le mouvement semble garder sa farouche détermination et son sens de l'humour : ce mardi, des places pour assister à « la comédie andramatique 'Les inculpés du mur', au théâtre de la Justice, par la compagnie Les hiboux de Bure » seront distribuées.



Lire aussi : [Un paysan condamné pour avoir prêté son tracteur aux opposants de Bure](#)

Source : Lorène Lavocat pour Reporterre

Photos :

- . chapô : lors de la manifestation à Bure le 15 août 2017 (©Sébastien Bonetti/*Reporterre*)
- . « ci-jouit » : © Lorène Lavocat/*Reporterre*
- . manifestants nus dans le bois Lejuc (vmc.camp)

- Emplacement : Accueil > Editorial > Info >
- Adresse de cet article :
<https://reporterre.net/A-Bure-l-Etat-harcele-les-opposants-a-la-poubelle-nucleaire>